



## LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°134

CIRCULAIRE PLASTURGIE

19 Septembre 2013

### *Négociation Salaires :*

Les salariés de la Plasturgie ne seront pas les enfants pauvres de la filière industrielle

Ce Mardi 17 Septembre 2013 se déroulait la deuxième Commission Mixte Paritaire dédiée à la négociation salaires.

Comme souvent à chaque négociation salariale, les divergences entre Organisations Syndicales et Patronales concernant les indicateurs d'inflation, la période de référence ou la santé financière de la branche, étaient au menu.

Avec toute sa détermination habituelle et en laissant tout le champ libre à la négociation, la délégation **FORCE OUVRIERE** a maintenu ses revendications déjà présentées en Juillet.

**Les réponses de la Chambre Patronale restent largement en deçà de nos attentes, à savoir :**

**Demande de retour à une grille hiérarchisée avec remise en place d'un mode de calcul afin de garantir une structure de grille en cohérence avec la classification (cotation de poste = classification = coefficient = salaire = écart cohérent entre les coefficients)**

*La Chambre Patronale reconnaît que cette demande forte faite à coups de boutoir depuis 2010 n'a pas encore été prise en compte. Le groupe de travail n'a jamais réellement démarré et retrouver un mode de calcul ne sera pas facile.*

La Fédération de la Plasturgie a dénoncé le mode de calcul issu de l'accord du 16 Décembre 2004, c'est donc logiquement à elle d'en proposer un nouveau. La dangerosité de la revalorisation « simple » en pourcentage réside en l'impact sur l'écart en Euros existant entre les coefficients.

Une revalorisation en pourcentage baissera ou augmentera ces écarts, annihilant la cohérence avec la classification.

**Demande de revalorisation de la grille en une seule fois et non échelonnée comme pour les deux précédents accords (échelonnage = perte de salaire)**

*La Chambre Patronale propose l'application de la nouvelle grille qui serait prévue pour Janvier 2014 alors que l'ancien accord était applicable dès Octobre 2012.*

Revalorisation en une seule fois mais encore quelques mois de gagnés...





**Demande de revalorisation en tenant compte de l'inflation d'Octobre à Octobre (1.8%) + rattrapage du retard à l'extension (0.4%) +valorisation de la perte de salaire engendrée par les différentes augmentations échelonnées (0.8%)**

*La Chambre Patronale, se réfugiant derrière les chiffres, et plus précisément la baisse des bénéfiques dans les entreprises alors que le chiffre d'affaire est en croissance, annonce une revalorisation de l'ensemble des salaires de +0.7% avec un coup de pouce de +0.3% pour le coefficient 830, destiné à rééquilibrer la grille.*

**Cette proposition est inacceptable** et nous ne nous apitoierons pas sur l'excuse relative à la hausse du coût des matières premières.

Nous sommes conscients de ces hausses mais ce n'est pas aux salariés de la Plasturgie de payer la facture créée par la filière Pétrole/Pétrochimie/Chimie.

Ces grands manitous du CAC 40 n'ont qu'à laver leur linge sale en famille.

*Concernant le retard à l'allumage des extensions d'accords, qui pénalise les salariés des entreprises non adhérentes à la Fédération de la Plasturgie, la Chambre Patronale propose, sans toucher aux salaires mensuels, une référence de salaire annuel. Cette référence permettrait d'introduire une notion d'équité entre toutes les entreprises et tous les salariés.*

**FORCE OUVRIERE** n'est pas favorable à toute notion de référence annuelle et a mis en garde la Chambre Patronale sur cette modification de référence qui pourrait avoir un effet négatif sur la rémunération et surtout permettre un salaire à géométrie variable.

**Demande de la prise en compte de la problématique engendrée par la notion de plus favorable et de point de raccordement relatifs aux deux modes de calcul de la prime d'ancienneté avant 2004 et après 2004 : 1% du mini conventionnel ou 0.8% du salaire de base ?**

*La Chambre Patronale dit ne pas comprendre la demande alors que notre explication est claire. Ce point fera l'objet d'une réunion en marge de celle relative aux salaires.*

Pour **FORCE OUVRIERE**, nous considérons que les salaires dans les entreprises de la Plasturgie (majorité de TPE et PME avec 36 salariés en moyenne) ont, depuis 2004, été progressivement rattrapés par les salaires mini conventionnels et que de ce fait le mode de calcul actuel de la prime d'ancienneté est défavorable à celui antérieur à 2004.

En effet celui-ci prévoyait l'application du plus favorable jusqu'à raccordement mais pas au-delà. **Il faut donc y remédier.**

Cela prouve encore une fois que les salaires n'ont que trop peu augmenté en entreprise au point d'en arriver à ce rattrapage. Nous considérons que la grille des salaires minima conventionnels n'a pas été suffisamment revalorisée au fil des années, cela se démontre par l'importance de la perte du pouvoir d'achat pour les salariés de la Plasturgie.

Et la Chambre Patronale ose nous parler d'attractivité de la branche...

La négociation Salaires se poursuivra lors de la prochaine réunion prévue le 24 Octobre 2013.





Ce qui est aussi à retenir de cette première réunion de négociation après mesure de l'audience de la représentativité syndicale au niveau de la branche Plasturgie, c'est l'alliance constatée et non dissimulée entre la CFTC et la CFDT engendrée par la nécessité d'obtenir 30% afin de rendre la signature d'un accord valable.

Il est vrai que ces deux Organisations Syndicales de salariés se revendiquent « réformistes » pour le plus grand bien des salariés.

Nous ne pouvons que déplorer ce « réformisme dévoreur d'acquis » cautionné par ces actionnaires de l'industrie du stylo bille.

Pour la **FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE**, il est hors de question de « s'accoquiner » avec une autre Organisation Syndicale en ayant pour seul but d'obtenir une représentativité.

Faudrait-il s'allier avec ceux qui veulent notre disparition simplement pour avoir la possibilité d'obtenir la validité d'un accord ?

Faudrait-il se limiter à du présentéisme en réunion, laissant le conjoint pacsé (PACS = Pacte d'Alliance de Consolidation Syndicale) négocier à votre place ?

**La réponse est NON, nous revendiquons appartenir à une Organisation libre et Indépendante.**

**Seul le terrain des revendications peut nous orienter dans le même sens, c'est tout !**

***ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE F.O.***

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03**

**Email : fedechimie\_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>**